



Ville de Gex

Gex, le 7 septembre 2017

17/01/MB/ACM-MH/DP N°07

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2017

**PRÉSENTS** : Monsieur DUNAND, Maire  
Messieurs PELLÉ, ROBBEZ, CRUYPENNINGCK, VENARRE,  
Mesdames VANEL-NORMANDIN, MOREL-CASTÉLAN, MOISAN et  
GILLET, Adjointes.  
Messieurs CADOUX, DANGUY, DESAY, HELLET, PELLETIER,  
CHARPENTIER, AMIOTTE, JUILLARD, MONNOIRE et DUBOUT,  
Mesdames BEERT, HUMBERT, MARET, SALVI, ZELLER-PLANTÉ,  
FORSTMANN et CHARRE.

**POUVOIRS** : Mme COURT donne pouvoir à Mme HUMBERT,  
Mme ASSENARE donne pouvoir à Mme GILLET,  
Mr BERTHIER donne pouvoir à Mr SIGAUD,  
Mr IVANEZ donne pouvoir à Mr CADOUX,  
Mme JUHAS donne pouvoir à Mme MOREL-CASTÉLAN,  
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme VANEL-NORMANDIN,  
Mr SIGAUD donne pouvoir à Mr PELLÉ.

**SECRÉTAIRE** : Madame Madeleine HUMBERT a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

**PERSONNALITÉS QUALIFIÉES** :

Madame MONTAUD, Directrice Générale Adjointe  
Monsieur HERVET, Directeur du Pôle Opérationnel



### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 03 JUILLET 2017 :**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**REMARQUE** :

**Monsieur JUILLARD** : « Comme demandé lors de la dernière séance, nous n'avons toujours pas la possibilité que, dans l'Extranet, les documents PDF soient enregistrés avec l'option de recherche intégrée pour retrouver par mot »

## **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR : (envoyé et publié le 25 août 2017)**

### **I. DÉLIBÉRATIONS :**

- 1) Zone d'activité économique de l'Aiglette – procès-verbal de mise à disposition des équipements publics communaux,
- 2) Zone d'activité économique de l'Aiglette – convention de gestion,
- 3) Convention de déneigement du Col de la Faucille,
- 4) Avenant n°1 à la convention entre la Commune de Gex et le département de l'Ain pour la création d'un trottoir rue de l'Oudar,
- 5) Conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain : subvention de fonctionnement,
- 6) Convention de partenariat – projet AniMômes 2017,
- 7) APE 2017/2018 – convention de partenariat avec l'association « Boxing Club »,
- 8) APE 2017/2018 – convention de partenariat avec le Centre Départemental de Soutien Scolaire (CDSS),
- 9) Demande de subvention exceptionnelle – FNACA.

### **II. COMMISSIONS :**

- 1) Commission Urbanisme du 11 juillet 2017,
- 2) Commission Voirie-Bâtiment-Espaces Verts-Environnement du 19 juillet 2017,
- 3) Commission Associations & Sport du 29 juin 2017.

### **III. QUESTIONS DIVERSES :**

#### ◆ Lecture des décisions :

- Acte de sous-traitance – aménagement de la rue de Gex-la-Ville – lot : 2 éclairage – EIFFAGE,
- Acte d'engagement – maintenance du réseau de vidéo protection – SDEL SAVOIE LEMAN,
  
- Contrat de cession spectacle – festivités du 13 juillet 2017 – Mr Olivier BOULARD,
- Contrat de cession spectacle – festivités du 13 juillet 2017 – Mr Pierre MARTIN,
- Acte de sous-traitance – confortement d'un talus avenue Francis Blanchard – SAS VERDET PAYSAGE,
- Devis – étude de faisabilité technique des impacts du projet de déviation de la RD 1005 sur le projet BHNS et l'avenue de la Gare – INGEROP,
- Devis – adaptation des études pro BHNS au projet de déviation de la RD 1005 – INGEROP,
- Convention entre la société Cinébus et la mairie de Gex pour l'organisation de projection cinématographique en plein air,
- Acte d'engagement – lot 1 : VRD - mise en accessibilité PMR de 8 bâtiments communaux – EUROVIA ALPES,
- Acte d'engagement – lot 5 : menuiserie intérieur - mise en accessibilité PMR de 8 bâtiments communaux – MENUISERIES DE L'AIN,
- Acte d'engagement – lot 4 : électricité - mise en accessibilité PMR de 8 bâtiments communaux – GONTARD FORAZ,
- Acte d'engagement – lot 8 : plomberie sanitaire - mise en accessibilité PMR de 8 bâtiments communaux – SCIANDRA,
- Avenant 1 – aménagement de la rue de Gex la Ville – Lot 1 : aménagement VRD – EIFFAGE TP,
- Acte d'engagement – lot 1 : démolitions plâtrerie peinture faux plafond – aménagement et rénovation du cabinet du Maire et des locaux du personnel – BONGLET,
- Acte d'engagement – lot 2 : menuiseries intérieures bois – aménagement et rénovation du cabinet du Maire et des locaux du personnel – NINET Frères,
- Acte d'engagement - lot 4 : escalier mécanique escamotable – aménagement et rénovation du cabinet du Maire et des locaux du personnel – ARATAL,
- Acte d'engagement – lot 5 : courant fort et faible – aménagement et rénovation du cabinet du Maire et des locaux du personnel – Sarl GONTARD FORAZ,

- Acte de sous-traitance – extension du bâtiment relais dans la ZA de l'Aiglette – TECHNIDALLE,
- Proposition d'accompagnement – Étude de faisabilité pour la création d'une maison de santé pluridisciplinaire – LINDEA,
- Acte de sous-traitance – création d'un pôle de sports en plein air – CLOR'ALP,
- Avenant 1 – Confortement et soutènement du talus avenue Francis Blanchard – DESBIOLLES SAS,
- Avenant 1 – lot 2 : sous station maçonnerie divers – réalisation d'un réseau de chaleur collectif enterré entre le complexe sportif du Turet, la piscine municipale, la crèche et l'école de Parozet – DESBIOLLES,
- Avenant 2 – lot 1 : réseau de chaleur VRD – réalisation d'un réseau de chaleur collectif enterré entre le complexe sportif du Turet, la piscine municipale, la crèche et l'école de Parozet – DESBIOLLES,
- Contrat de cession de droits d'exploitation du spectacle « Bout d'ficelle » - 26 octobre 2017 – festival « P'tits yeux grand écran » 2017,
- Convention de prêt de matériel tri/recyclage – 23/08/2017 au 13/09/2017 – Zic'n croc & Gex'L en musique,
- Contrat de prestation – journée sportive du 1<sup>er</sup> septembre 2017 – EURL Zylian Concept Animations,
- Contrat de prestation – spectacle de JM MATTEI le 27 octobre 2017 – saison culturelle 2017/2018 - CORTINA Sarl,
- APE 2017/2018 – Activité « Recycl'Art » - Madame Solédad SAILLY.

## **I. DÉLIBÉRATIONS :**

### **1. ZONE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE L'AIGLETTE – PROCÈS-VERBAL DE MISE À DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS COMMUNAUX**

**Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que :**

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié l'article L. 5214-16 du Code général des collectivités territoriales en supprimant l'intérêt communautaire et en confiant aux intercommunalités la "création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire".

Les termes de l'article ont été repris par l'arrêté préfectoral portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Gex en date du 25 janvier 2017.

Dans le cadre d'un transfert de compétence, la Communauté de Communes du Pays de Gex est substituée de plein droit aux communes qui le composent dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes.

La zone de l'Aiglette fait partie des 14 zones d'activité économique existantes dotées d'équipements publics communaux internes et exclusifs à la zone et donc transférées à la Communauté de Communes du Pays de Gex.

#### **L'exercice de la compétence zones d'activité économique**

La mise en œuvre de la compétence zones d'activité économique se traduit par la responsabilité de la Communauté de Communes sur l'ensemble des équipements publics communaux intégrés aux zones d'activités transférées au niveau de la gestion courante des sites et au niveau des investissements.

Afin d'exercer la compétence, la Communauté de Communes doit pouvoir utiliser les équipements de la zone. Dans ce cadre, il est proposé :

- une mise à disposition des équipements publics communaux internes formalisée par la signature d'un procès-verbal de mise à disposition,
- pour l'année 2017, gestion et entretien des équipements publics par les services communaux et signature d'une convention de gestion commune/Communauté de Communes pour chaque site.

Il est rappelé que l'évaluation de la charge transférée sera réalisée dans le cadre de la commission locale d'évaluation de la charge transférée (CLECT).

#### **La mise à disposition des équipements publics de la zone d'activité de l'Aiglette sur la commune de Gex**

D'une superficie de 20,4 hectares, la zone de l'Aiglette a été créée dans les années 90 et est classée en zone Ux au PLU. Organisée en 2 secteurs, au Nord et au Sud de l'Avenue des Alpes, elle accueille une soixantaine d'activités artisanales et commerciales.

La Communauté de Communes se substitue à la commune pour la gestion, l'entretien et l'investissement des équipements publics situés dans le périmètre interne à chaque zone et exclusivement dédiés au fonctionnement de celle-ci.

En application de l'article L.1321-1 du CGCT, le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence. Cette

mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire.

Dans ce cadre, il est proposé que la commune de Gex reste pleinement propriétaire des équipements publics internes de la zone d'activité et les mette à disposition de la Communauté de Communes afin que celle-ci puisse exercer la compétence en matière de gestion et d'investissement.

Les équipements publics communaux mis à disposition comprennent :

- les ouvrages des voiries et équipements annexes (accotements, trottoirs, placettes, voies piétonnes et cyclables, ...) internes à la zone,
- les voiries traversantes et/ou les aménagements routiers attenants, dans la mesure où ces derniers sont majoritairement utilisés par les usagers de la zone,
- le réseau d'éclairage public : candélabres, tableaux de commande, armoires d'alimentation, réseau (câbles) ...,
- les espaces verts et les circulations piétonnes associées,
- les ouvrages communaux internes à la zone d'activité liés à la compétence eaux pluviales : réseaux principaux de la zone, canalisations, regards, grilles de collecte des eaux pluviales superficielles (raccordements aux réseaux principaux situés sous l'emprise publique hors collecteurs principaux, regards, grilles et caniveaux), bassins de rétention publics,
- les ouvrages de défense incendie,
- la signalisation horizontale et verticale, directionnelle et de signalétique intérieures à la zone.

*La liste et les caractéristiques des équipements publics communaux de la zone d'activité économique de l'Aiglette sont détaillées dans la fiche de synthèse jointe en annexe de la présente délibération.*

Un procès-verbal de mise à disposition des équipements publics communaux pour la zone de l'Aiglette sera signé par le président de la Communauté de Communes et le maire de la commune. Il répertorie précisément les engagements de la commune et de la Communauté de Communes, ainsi que les équipements faisant l'objet de la mise à disposition.

Par délibération du 12 juillet 2017, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Gex a :

- approuvé le principe de mise à disposition des équipements publics communaux de la zone d'activité économique de l'Aiglette par la commune de Gex afin que la Communauté de Communes puisse exercer la compétence de gestion, aménagement et entretien des zones d'activité économique, telle que définie par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;
- approuvé les termes du procès-verbal de mise à disposition dont le projet est joint en annexe de la présente délibération ;
- approuvé le président à signer tout document relatif à ce dossier.

Il est rappelé que, conformément aux prescriptions du Code général des Collectivités Territoriales et en application de la loi NOTRe, le conseil municipal de la commune concernée par un transfert de compétence dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de

l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur la mise à disposition des équipements publics communaux de la zone concernée. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Cette délibération doit approuver le principe de mise à disposition des équipements publics communaux et autoriser le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*Le projet de procès-verbal de mise à disposition et le périmètre de délimitation de la zone précitée sont joints en annexe de la présente délibération.*

---

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ✓ **APPROUVE** le principe de mise à disposition des équipements publics communaux de la zone d'activité économique de l'Aiglette par la commune de Gex afin que la Communauté de Communes puisse exercer la compétence de gestion, aménagement et entretien des zones d'activité économique, telle que définie par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).
- ✓ **APPROUVE** les termes du procès-verbal de mise à disposition dont le projet est joint en annexe de la présente délibération.
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **REMARQUES :**

**Monsieur AMIOTTE :** « *Quelle est la composition de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) ?* »

**Monsieur le Maire :** « *En ma qualité de 1er vice-président aux finances de la CCPG, je préside cette commission. J'ai demandé que M. Hubert BERTRAND (associé au pilotage) assure la vice-présidence et que les vice-présidents de la CCPG en fassent partie également. En séance plénière, toutes les communes sont représentées par un membre, le maire ou un adjoint* ».

## **2. ZONE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE L'AIGLETTE – CONVENTION DE GESTION**

**Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que :**

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié l'article L. 5214-16 du Code général des collectivités territoriales en supprimant l'intérêt communautaire et en confiant aux intercommunalités la "création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire".

Dans ce cadre, la Communauté de Communes exerce, à compter du 1er janvier 2017, en lieu et place des communes, la compétence « zone d'activité économique » sur 14 sites existants dotés d'équipements publics communaux.

La zone de l'Aiglette située sur la commune de Gex fait partie de ces 14 zones d'activité économique transférées à la Communauté de Communes du Pays de Gex.

La Communauté de Communes se substitue aux communes pour la gestion et les opérations d'investissements relatifs aux équipements publics communaux situés dans les zones d'activité économique.

Afin que la compétence puisse être exercée, chaque commune concernée met à disposition de la Communauté de Communes les équipements internes de la zone d'activité. Cette mise à disposition est formalisée par un procès-verbal de mise à disposition signé par le maire de la commune et le président de la Communauté de Communes.

### **La gestion des équipements publics des zones d'activité**

Concernant la gestion et l'entretien courant des équipements des zones d'activité économique faisant l'objet d'un transfert et dans l'attente de la mise en place d'une organisation pérenne et définitive, la Communauté de Communes souhaite s'appuyer sur l'expérience de gestion de ces zones par les communes, aux fins de garantir la continuité des services publics et la sécurité des usagers.

Il est proposé de mettre en place une coopération entre la Communauté de Communes et chaque commune concernée, par la conclusion d'une convention de gestion destinée à préciser les conditions dans lesquelles la commune assurera en 2017, à titre transitoire et ponctuel, la réalisation de missions dans le cadre de la gestion des zones d'activité économique au nom et pour le compte de la Communauté de Communes.

### **La convention de gestion relative à la zone de l'Aiglette sur la commune de Gex**

Les équipements publics communaux concernés par le transfert de la zone de l'Aiglette sont détaillés dans le procès-verbal de mise à disposition des équipements publics communaux de la zone, à intervenir entre la commune et la Communauté de Communes.

Les missions confiées par la Communauté de Communes à la commune en matière de gestion des zones d'activité économique comprennent des prestations en matière de voirie et espaces publics, de déneigement, d'éclairage public, d'espaces verts, d'eaux pluviales, de défense incendie et de signalisation/signalétique. Celles-ci sont détaillées dans le projet de convention joint en annexe de la présente délibération.

La convention de gestion sera conclue pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, renouvelable une fois de manière expresse pour la même durée.

L'exercice par la commune des missions objet de la convention sera payé sur la base des frais réels engagés ou acquittés par la commune. Pour la réalisation des missions, la commune interviendra pour le compte de la Communauté de Communes dans le respect des règles de la comptabilité publique.

Les dépenses strictement nécessaires à la réalisation des missions sont prises en charge, engagées et mandatées par la commune après service fait. Le remboursement par la Communauté de Communes s'effectuera sur présentation des pièces exigées par les règles de la comptabilité publique dans la limite du plafond des dépenses mentionnées dans la convention de gestion. Tout dépassement du plafond devra être justifié.

Deux fois par an, aux mois de juillet et de décembre, la commune transmettra à la Communauté de Communes un titre de recette correspondant aux sommes qu'elle a engagées et/ou acquittées au titre des présentes missions.

Ces titres de recettes devront être accompagnés d'un décompte des opérations effectuées précisant pour chaque dépense : le service en cause, le fournisseur, la nature de la dépense, le numéro de facture, les montants HT, TVA et TTC et le numéro du mandat.

La Communauté de Communes s'engage à procéder au remboursement des sommes avancées par la commune dans un délai de 30 jours à réception du titre de recette.

Par délibération en date du 12 juillet 2017, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Gex a :

- approuvé, dans le cadre de l'exercice de la compétence de gestion, aménagement et entretien des zones d'activité économique, tel que défini par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), le principe de confier à titre transitoire, la gestion de la zone d'activité économique de l'Aiglette par la commune de Gex,
- approuvé les termes de la convention jointe en annexe de la présente délibération,
- précisé que ce principe s'applique la zone d'activité économique de l'Aiglette faisant l'objet d'un procès-verbal de mise à disposition des équipements publics communaux,
- autorisé le président à signer la convention et tout document relatif à ce dossier.

---

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ✓ **APPROUVE**, dans le cadre de l'exercice de la compétence de gestion, aménagement et entretien des zones d'activité économique, tel que défini par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), le principe de confier à titre transitoire, la gestion de la zone d'activité économique de l'Aiglette à la commune de Gex,
- ✓ **APPROUVE** les termes de la convention jointe en annexe de la présente délibération,
- ✓ **PRÉCISE** que ce principe s'applique à la zone d'activité économique de l'Aiglette faisant l'objet d'un procès-verbal de mise à disposition des équipements publics communaux,
- ✓ **AUTORISE** le maire à signer la convention et tout document relatif à ce dossier.

#### **REMARQUES :**

**Monsieur DUBOUT :** « Concernant la refacturation des frais engagés, ceux concernant l'ingénierie de la Commune seront-ils pris en compte ? »

**Monsieur le Maire :** « Oui, si les frais d'ingénierie sont liés à l'activité de la Commune, il y aura refacturation ».

**Monsieur DUBOUT :** « Est-ce que la Commune a mis en œuvre les instruments pour estimer ce qui sera refacturé à la CCPG ? »

**Monsieur le Maire :** « À l'heure actuelle, ce travail a été fait sur la base des ratios, des interventions moyennes afin de pondérer.

*Cependant, si une Commune à des caractéristiques spéciales, elle peut le faire valoir».*

**Monsieur AMIOTTE :** « Et concernant l'engagement de la commune à souscrire une assurance prévu dans l'article 5 ? »

**Monsieur le Maire :** « Les assurances concernant les bâtiments communaux vont perdurer. Au niveau de la ZA, nous avons peu de contrats d'assurance. Il n'y a pas de problématique au niveau des contrats concernés par les transferts ».



### 3. CONVENTION DE DÉNEIGEMENT DU COL DE LA FAUCILLE

#### ◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre de sa compétence, la Communauté de Communes du Pays de Gex souhaite confier au Syndicat Mixte des Monts Jura la mission de déneigement sur les voies communales de Gex et de Mijoux, aux lieux nommés Col de la Faucille et Parking du Col de la Faucille, mais également sur les dépendances de la RD 1005 (parkings et trottoirs).

Conformément à la décision du bureau exécutif de la CCPG du 18 février 2016 et à la décision du Syndicat mixte des Monts Jura, la prestation de déneigement du site de la Faucille est envisagée en régie dès l'hiver 2017/2018.

Pour ce faire, il y a lieu d'acquérir le matériel nécessaire et d'organiser les ressources humaines internes en conséquence entre les différentes parties.

C'est pourquoi, il convient d'établir une convention afin de définir les prestations relevant de chacune des parties, à savoir la Communauté de Communes du Pays de Gex, le Syndicat Mixte des Monts Jura, la commune de Gex et la commune de Mijoux.

#### REMARQUES :

**Monsieur DANGUY :** « Les employés communaux ne seront donc plus d'astreinte neige sur ce secteur ? »

**Monsieur le Maire :** « Ils ne l'ont jamais été, puisque le déneigement incombe au SMMJ et au Conseil Départemental »

**Monsieur AMIOTTE :** « Je relève une erreur à l'article 3 de la convention concernant le groupe de pilotage. Remplacer « commune de Mijoux » à la place de « commune de Gex » désignée deux fois ».

« Peut-on connaître le coût du matériel de déneigement ? »

**Monsieur le Maire :** « Le matériel est cher : 500.000 €, mais le travail de déneigement sur le site, ainsi qu'à la Vattay, nécessite beaucoup de fraisage et peu de poussage ».

**Monsieur DUBOUT :** « Est-ce le Syndicat Mixte qui supporte l'ensemble des dépenses ? »

**Monsieur le Maire :** « Non, une répartition est faite entre le SMMJ et la CCPG de l'ordre de 1/4 3/4. Les communes ne sont pas mises à contribution, même si le Maire est responsable du déneigement sur sa Commune, d'où la mise en place de cette convention».

#### ◆ DÉLIBÉRATION

#### **CONVENTION DE DÉNEIGEMENT DU COL DE LA FAUCILLE**

**VU** la note de synthèse,

**VU** le projet de convention,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de signer la convention relative au déneigement du Col de la Faucille, avec la CCPG, le SMMJ et la commune de Mijoux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le projet de convention qui lui est soumis,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention annexée.

## **4. AVENANT N°1 À LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE GEX ET LE DÉPARTEMENT DE L'AIN POUR LA CRÉATION D'UN TROTTOIR RUE DE L'OUDAR**

### **◆ NOTE DE SYNTHÈSE**

Une convention a été conclue entre la Commune de Gex et le département de l'Ain afin de réaliser l'aménagement de la rue de l'Oudar D15H.

Celui-ci consiste en :

- La pose de bordures et l'aménagement de trottoirs accessibles aux PMR,
- Le recalibrage de la chaussée à une largeur constante de 5.50m,
- La mise en place des signalisations horizontales et verticales adaptées,
- L'adaptation du dispositif d'assainissement et l'installation d'avaloirs.

Ladite convention prévoit dans son article 3 que toute modification de l'aménagement devra faire l'objet d'un accord préalable du département de l'Ain, sous forme d'avenant.

Or le département prenant en charge 50% du renouvellement de la couche de roulement, l'article 4 de la convention a été modifié comme suit :

« le département de l'Ain financera partiellement le renouvellement de la couche de roulement pour un montant forfaitaire de 15 000 € sans taxe. Cette participation sera versée à la Commune de Gex après réalisation des travaux, sur production d'un titre de recettes ».

### **REMARQUES :**

**Monsieur DUBOUT:** « On passe d'un montant proportionnel à un montant forfaitaire. »

**Monsieur HERVET :** « On aurait pu ne rien avoir, cela fait l'objet d'une longue négociation. »

### **◆ DÉLIBÉRATION**

## **AVENANT N°1 À LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE GEX ET LE DÉPARTEMENT DE L'AIN POUR LA CRÉATION D'UN TROTTOIR RUE DE L'OUDAR**

**VU** la note de synthèse,

**VU** la délibération n°2016 DEL-144 et sa convention,

**VU** le projet d'avenant n°1 de la convention,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de signer l'avenant n°1 à la convention avec le département de l'Ain pour la création d'un trottoir rue de l'Oudar.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le projet d'avenant n°1 à la convention qui lui est soumis,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention, en annexe.

## **5. CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF DE L'AIN : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT**

### **◆ NOTE DE SYNTHÈSE**

Dans le cadre de l'aide aux temps libres et aux vacances que la CAF de l'Ain accorde à certaines familles lors de la fréquentation de l'accueil de loisirs municipal « La Buissonnière », la mairie de Gex est conventionnée pour percevoir directement ces aides sous forme d'une dotation provisionnelle.

Afin de bénéficier du versement de la subvention pour l'année 2017 et de la régularisation de la subvention de l'année 2016, il convient de signer une convention et de faire une déclaration à la CAF, de l'activité de l'accueil de loisirs au plus tard le 10 janvier 2018.

L'engagement de la CAF est le suivant :

Allocation d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 956 € réparti comme suit :

- Pour l'accueil de loisirs municipal « la Buissonnière » :
  - 128 € au titre de la régularisation de l'année 2016,
  - 1 828 € au titre de la dotation pour l'année 2017 (70 % de l'aide financière sera versée dès réception de la convention signée et le solde à réception des pièces justificatives).

### **◆ DÉLIBÉRATION**

#### ***CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF DE L'AIN : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT***

**VU** la note de synthèse,

**VU** le projet de convention, ci-joint,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de conclure une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain pour percevoir les aides au financement de l'accueil de loisirs municipal « la Buissonnière », au titre de l'année 2017 ainsi que la régularisation au titre de 2016,

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer avec la caisse d'Allocations Familiales de l'Ain, une convention d'objectif et de financement pour le versement de la subvention de fonctionnement concernant l'accueil de loisirs municipal « la Buissonnière ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** la convention ci-jointe,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

## **6. CONVENTION DE PARTENARIAT – PROJET ANIMÔMES 2017**

### **◆ NOTE DE SYNTHÈSE**

Les différents acteurs de secteur enfance et jeunesse organisent une journée nommée « AniMômes » pour les enfants et leurs familles. Ainsi, enfants et familles peuvent

participer ensemble à différents ateliers. Chaque structure concernée s'engage à fournir des moyens humains (animateurs) et des moyens matériels pour les ateliers d'animation.

En 2017, c'est ALFA3A qui organise l'évènement, avec l'Accueil Collectif de Mineurs « Les Grands Chênes » sur la commune de Prévessin-Moëns le samedi 18 novembre 2017, salle Gaston LAVERRIÈRE.

### ◆ DÉLIBÉRATION

#### **CONVENTION DE PARTENARIAT – PROJET ANIMÔMES 2017**

**VU** la note de synthèse,

**VU** le projet de convention ci-joint,

**VU** le budget 2017,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de conclure une convention avec les différents acteurs du projet des Communes de Divonne-les-Bains, Prévessin-Moëns et Versonnex,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver et de l'autoriser à signer la convention pour l'organisation de la journée, la mise à disposition des moyens humains et matériels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention joint à la présente
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

## **7. APE 2017/2018 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « BOXING CLUB »**

### ◆ NOTE DE SYNTHÈSE

L'association « BOXING CLUB » propose, pour l'année scolaire 2017/2018, sa participation aux Activités Péri-Éducatives de la ville de Gex.

Les objectifs de l'association « BOXING CLUB » sont :

- Accompagner l'enfant dans le développement de ses capacités physiques (vitesse, endurance, souplesse) et psychologique (maîtrise de soi, respect et courage)

Afin de sécuriser au maximum l'activité, les cours se font sans combat, il n'y a pas de coups portés en plein contact sur l'adversaire.

La convention de partenariat, ci-jointe, entre la Commune et l'association, définit les modalités de mise à disposition d'intervenants pour cette activité, soit 1 intervenant deux fois par semaine, de 15h15 à 16h30, du 4 septembre 2017 au 6 juillet 2018.

Le montant maximal de la subvention qui sera versée à l'association en fonction du nombre d'interventions s'élèvera à 3 600 €, soit 2 séances/semaine durant 36 semaines, pour un tarif de 50 € la séance.

### REMARQUES :

**Monsieur AMIOTTE :** « A-t-on un retour d'expérience de cette association dans d'autres communes ? »

**Madame MOREL-CASTERAN :** « Oui, sur les communes de Cessy, Echenevex, Versonnex ».

*Monsieur DUBOUT : « Une erreur s'est glissée dans la convention : La présidente n'est pas Laure AKTAR , mais Mme TARDY. »*

#### ◆ **DÉLIBÉRATION**

### **APE 2017/2018 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « BOXING CLUB »**

**VU** la note de synthèse,

**VU** le projet de convention, ci-joint,

**VU** le budget 2017,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de définir les conditions partenariales entre la Commune et l'association « BOXING CLUB », dans le cadre des Activités Péri-Éducatives pour l'année scolaire 2017/2018,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver et de l'autoriser à signer la convention à intervenir avec l'association « BOXING CLUB ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le projet de convention joint à la présente,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

## **8. APE 2017/2018 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SOUTIEN SCOLAIRE**

#### ◆ **NOTE DE SYNTHÈSE**

Le Centre Départemental de Soutien Scolaire (CDSS), dans le cadre de l'activité « Tap ... TipTop » propose de renouveler, pour l'année scolaire 2017/2018, sa participation aux Activités Péri-Educatives au sein des écoles de la ville de GEX.

La convention de partenariat, ci-jointe, entre la Commune et l'association, définit les modalités de mise à disposition d'intervenants pour cette activité, soit :

- 3 intervenants le lundi,
- 3 intervenants le jeudi,
- 4 intervenants le vendredi,

de 15h15 à 16h30 du 4 septembre 2017 au 22 décembre 2017.

Le prix unitaire de l'intervention est fixé à 50 €, le montant maximal de la subvention s'élèvera à 7 000 €.

#### ◆ **DÉLIBÉRATION**

### **APE 2017/2018 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SOUTIEN SCOLAIRE**

**VU** la note de synthèse

**VU** le projet de convention ci-joint,

**VU** le budget 2017,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de définir les conditions partenariales entre la Commune et le Centre Départemental de Soutien Scolaire (CDSS), dans le cadre des Activités Péri-Educatives pour l'année scolaire 2017/2018,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver et de l'autoriser à signer la convention à intervenir le CDSS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le projet de convention joint à la présente,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

## **9. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - FNACA**

### **◆ NOTE DE SYNTHÈSE**

Le drapeau de cérémonie l'Amicale des Anciens Combattants est très abîmé.

Le renouvellement de celui-ci et des accessoires s'élève à 1391.95 euros.

Il vous est donc proposé d'attribuer à cette association une subvention exceptionnelle de 1391.95 € pour l'acquisition d'un drapeau neuf.

### **REMARQUE :**

***Monsieur le Maire :** «J'ai souhaité que nous prenions la totalité du montant du drapeau car l'association manque de moyens et participe à toutes nos manifestations.*

*Nous l'avons déjà fait pour d'autres associations des anciens combattants.»*

### **◆ DÉLIBÉRATION**

#### ***DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - FNACA***

**VU** la note de synthèse,

**VU** le budget 2017,

**CONSIDÉRANT** l'état de vétusté du drapeau de l'Amicale des Anciens Combattants,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 391.95 € à l'Amicale des Anciens Combattants, pour l'acquisition d'un drapeau neuf.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **ACCEPTE** la proposition ci-dessus.

## **II. COMMISSION :**

### **1) COMMISSION URBANISME DU 11 JUILLET 2017**

**LES DOSSIERS PRÉSENTÉS DANS LE COMPTE RENDU SONT CEUX ARRÊTÉS ENTRE LE 08 JUIN 2017 ET LE 11 JUILLET 2017 INCLUS**

Référence du dossier	Titulaire de la demande	Adresse des travaux	Références cadastrales	Nature des travaux	Surface de plancher	Nature de la décision
<b>DECLARATION PREALABLE (23 dossiers)</b>						
DP00117317J9073	COURT Pierre	159 RUE DE L'LOUDAR	AD79, AD80	Pose de panneaux photovoltaïques	-	FAVORABLE
DP00117317J9067	GUISSET Anne-Lise	364 RUE DE GENEVE	AL79, AL80, AL78, AL81	Ouvertures en façades	-	FAVORABLE
DP00117317J9071	STOCKINGER Heinz	486 RUE CREUX DU LOUP	E885	Pose d'un mur de clôture	-	DEFAVORABLE
DP00117317J9069	BEVAND Pascale	435 RUE MARC PANISSOD	AM181	Projet de véranda	27.60 m <sup>2</sup>	FAVORABLE
DP00117317J9068	ROUGELIN Didier	174 CHEMIN DE L'EMBOUSSOIR	AP74	Projet de véranda		FAVORABLE
DP00117317J9066	LOPEZ Ivan	342 RUE DE GENEVE	AL36	Modifications des façades	-	FAVORABLE AVEC RESERVE
DP00117317J9065	JOUAN Sandrine	391 CHEMIN DES GALAS	C485	Piscine enterrée	Bassin de 36 m <sup>2</sup>	DEFAVORABLE
DP00117317J9063	COMMUNE DE GEX	AVENUE DE LA GARE	AH38	Mise aux normes SHC	-	FAVORABLE
DP00117317J9059	COMMUNE DE GEX	116 RUE DU COMMERCE	AI379	Mise aux normes SHC	-	FAVORABLE
DP00117317J9058	COMMUNE DE GEX	116 RUE DU COMMERCE	AI379	Mise aux normes SHC	-	FAVORABLE
DP00117317J9057	COMMUNE DE GEX	GRAND CHAUVILLY	BC82	Mise aux normes SHC	-	FAVORABLE
DP00117317J9056	COMMUNE DE GEX	894 AVENUE DES ALPES	AH45	Mise aux normes SHC	-	FAVORABLE

DP00117317J9055	COMMUNE DE GEX	143 RUE DES VERTES CAMPAGNES	AP150, AP86	Mise aux normes SHC	-	FAVORABLE
DP00117317J9054	COMMUNE DE GEX	RUE DE PARIS	AI512, AB114	Mise aux normes SHC	-	FAVORABLE
DP00117317J9053	COMMUNE DE GEX	9000 AVENUE DES ALPES	AH174	Mise aux normes SHC	-	FAVORABLE
DP00117317J9062	CHRISTOPHEL YVES	1524 RUE DE LA FORET DE DISSE	AT24, AT12, AT29, AT23	Réfection de la toiture	-	FAVORABLE
DP00117317J9052	CAMPO Brice	2187 RUE DE PITEGNY	AY387	Création d'une véranda et d'un SAS extérieur	29 m <sup>2</sup>	FAVORABLE
DP00117317J9051	AB SERVICES pour GOULEY Jean-Pierre	174 CHEMIN DE L'EMBOUSSOIR	AP75	Installation d'un système photovoltaïque	-	FAVORABLE
DP00117317J9050	Gendarmerie Nationale	105 RUE DE DOMPARON	AK33	Ouverture en toiture	-	FAVORABLE
DP00117317J9049	CRADDEN Conor	75 RUE DU COMMERCE	AI69	Changement de la devanture du local commercial	-	FAVORABLE
DP00117317J9048	GEOFFROY Michel	510 CHEMIN DE L'EMBOUSSOIR	AP143	Pose d'une véranda	3.60 m <sup>2</sup>	FAVORABLE
DP00117317J9041	POIRSON Maria	178 RUE DE GENEVE	AL90, AL66, AL24, AL65, AL117	Ouvertures en façade et en toiture + mise en place d'un monte personne.	-	FAVORABLE
DP00117317J9034	DELAUNAY Anne	240 RUE DES TERREAUX	AI350	Extension de la porte de garage	-	FAVORABLE
<b>PERMIS DE CONSTRUIRE (4 dossiers)</b>						
PC00117317J1013	MONNOIRE Laurence	389 CHEMIN DES GALAS	C410	Extension de l'habitation	64.68 m <sup>2</sup>	FAVORABLE
PC00117317J1012	BERTOGLIATI Marc	2011 RUE DE PITEGNY	AY466, AY425, AY468	Rénovation après sinistre avec extension	169 m <sup>2</sup>	FAVORABLE



PC00117316J1011-01	PEPKE Edward	104 IMPASSE SUR CREDETTTE	AY564	Modifications diverses	-	FAVORABLE
PC00117317J1007	EMERY Eric	90 RUE DU CHATEAU	AI407, AI405	Démolition d'une annexe existante avant construction d'une extension	13.14 m <sup>2</sup>	FAVORABLE AVEC RESERVE
<b>AUTORISATION DE TRAVAUX (1 dossiers)</b>						
AT00117317J0002	DUPREY Frédéric	22 RUE DES TERREAUX	AH204	Mise aux normes SHC et SDIS	-	FAVORABLE
<b>PERMIS D'AMENAGER (4 dossiers)</b>						
PA00117315J3001T01	IMPACT IMMOBILIER	CHEMIN DU BOIS DE LA MOTTE	E194p	Transfert partiel	-	IRRECEVABLE
PA00117317J3002	COMMUNE DE GEX	RUE DE LA POWDRIERE	AM93, AM95, AM150	Création un pôle de sports en plein air	-	FAVORABLE
PA00117317J3001	DYNACITE OFFICE PUBLIC HABITAT AIN	75-102-207-215 RUE GEORGES CHARPAK	AD91, AD93	Réaménagement du quartier Georges CHARPAK	-	FAVORABLE
PA00117314J3001-01	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE GEX	COL DE LA FAUCILLE	B25, B29, B32, B31, B26, B11, B2, B27, B23, B22, B21, B20, B18, B17, B12	Modification du nombre de place de stationnement	-	FAVORABLE

**REMARQUES :**

**Monsieur JUILLARD :** « Concernant le réaménagement du quartier Charpak, quelle sera la nature des logements prévus ? »

**Monsieur le Maire :** « Le permis d'aménagement est déposé depuis juillet 2017. Ce dossier date de 4 à 5 ans. A l'origine le programme prévoyait 100 % de logements sociaux. Avec un manque de logements en accession à la propriété et peu de logements intermédiaires, j'avais demandé, à M. Gérard PAOLI, qu'il y ait 70 % de logements en accession à la propriété et 30 % de logements sociaux. Ma demande reprend celles de nombreuses familles et a été retenue. En effet ce dispositif est une occasion unique pour certains foyers, aux revenus intermédiaires, d'acquérir leur résidence principale sans changer de Commune et de créer de la mixité sociale. Pour mémoire, une pétition avait tournée contre ce projet.

Par ailleurs, j'ai insisté auprès du bailleur social sur la nécessité d'avoir un nombre de places de parking suffisant et demandé 200 places supplémentaires ».

## 2) COMMISSION VOIRIE-BÂTIMENT-ESPACES VERTS-ENVIRONNEMENT DU 19 JUILLET 2017

### 1) VISITE DU CHANTIER PAROZET à 18h30

État d'avancement et objectifs :

- visite du chantier le lundi 26 juin avec les Directions des écoles
- Rendez-vous avec les pompiers, le lundi 17 juillet
- Commission sécurité le 30 août
- Ouverture partielle le 4 septembre de 2 salles élémentaires et d'une salle polyvalente
- Mobilisation importante des services techniques
- Objectif restauration scolaire à Noël

Il a été remarqué que le chantier n'était pas clos ; manque de barrières Heras et portes non équipées de serrures. A été signalé à plusieurs reprises. Mise en place d'un gardiennage attendu.

#### **Problème Entreprise**

L'entreprise AM ETANCHEITE ne vient plus sur le chantier malgré les relances. Le MOE a établi un constat de carence. La Commune a engagé une procédure de résiliation du marché au frais et risques de l'entreprise.

#### **La Commission prend connaissance de cette information**

#### **Commande tableau pédagogique**

Nous devons équiper une salle de classe élémentaire pour la rentrée ; nouvelle classe. Il manque un tableau pédagogique. La Commune est équipée d'appareils fournis par TILT.

En raison du coût (4 800 euros TTC, y compris P.C. et enceintes- devis TILT projeté écran), du délai (3 semaines) de livraison, et de disposer d'un parc homogène, les services proposent de retenir la société TILT sans consultation.

Pour la suite du programme, une consultation sera organisée.

#### **Avis favorable de la Commission**

### 2) TRAVAUX MAIRIE :

Travaux en cours depuis le début juillet :

- Tisanerie et ancien bloc sanitaire cassé; bloc sanitaire PMR, tisanerie et escalier mécanique P.M.R.
- Bureau de Monsieur le Maire, bureau du D.G.S. et Cabinet du Maire (les bureaux ont été installés dans la salle du Conseil); Bureau A.C. Montaud : câblage, isolation phonique, faux plafond, éclairage et peintures.
- Porte isolation phonique au R+1 vers salle des fêtes
- Porte vitrée entresol pour bloquer accès aux étages depuis la salle des fêtes

Tout doit être terminé le 10 août.

#### **Travaux non prévus dans le DCE**

- Démolition escalier; présence inconnue

Un escalier béton se trouve sous l'escalier bois ; non identifié au D.C.E. ; un devis a été demandé à l'entreprise GALLIA pour démolir cet escalier le samedi 22 juillet 2017 (devis projeté à l'écran)

Ce travail a été évalué par l'Entreprise à 1 860 euros TTC. Le niveau de prix est correct. En raison des délais de travaux et du montant, les services sollicitent l'avis de la commission pour ne pas engager de mise en concurrence.

#### **Avis favorable de la Commission**

- 2 interventions non prévues au DCE : isolation acoustique complémentaire bureau de Monsieur le Maire (et secrétariat) et faux plafond au R+1 dans un bureau.

Deux devis sont présentés à l'écran de l'entreprise BONGLET

- Isolation acoustique : 85 m<sup>2</sup> à 15.80 euros H.T. soit 1 343 euros H.T.
- Faux plafond au R+1 : dépose existant pour 249 euros H.T. et 16.30 m<sup>2</sup> à 41 euros soit 668.30 euros H.T.; devis global : 917.30 euros H.T.

Les services proposent d'engager ces commandes par avenant.

#### **Avis favorable de la Commission**

- Sol souple dans un bureau au R+1

Le sol de ce bureau doit être changé (16m<sup>2</sup>) ; l'Entreprise BONGLET n'aura pas la possibilité d'avoir le matériel en juillet/août 2017. Les services proposent de retenir l'offre formulée par l'entreprise Cazajoux pour 1 073.39 € (entreprise spécialisée en sols souples qui a du stock) le niveau de prix est conforme (prix du marché mairie 2016).

#### **Avis favorable de la Commission**

### **3) DEVOIEMENT RD 1005 - BHNS**

Rappel des données de base :

- Longueur de la voie entre l'avenue de la Gare et la R.D. 1005 : 90 m
- Largeur Trottoir Ouest : 2,50 m
- Largeur voie Ouest : 3,50 m entre bordures (3,25m en alignement droit)
- Largeur voie Est : 3,50 m entre bordures (3,25m en alignement droit)
- Largeur piste cyclable : 1,50 m
- Largeur trottoir Est : 2,00 m
- Pente moyenne : 8,5%
- Pente maxi : 9,85% (sur 20 m)

Consultation en cours et remise des offres le 4 août pour préparer MAPA le 24 août  
Chaussée chauffante insérée à la consultation le 12 juillet

Début des travaux en septembre (mois de préparation).

Principe de la chaussée chauffante (extrait courriel INGEROP) :

« Conformément à la demande de Monsieur le Maire lors de la réunion du 22 juin, nous venons de vous envoyer les éléments cadrant la variante sur la chaussée

chauffante. Cette variante a fait l'objet d'une réflexion spécifique afin de cadrer au mieux la prestation attendue ».

Vous pourrez trouver ci-dessous une synthèse des principes retenus :

- Equipement de la section comprise entre les profils techniques 2.1 et 7.1 de la vue en plan du projet, soit de l'aval du carrefour des acacias jusqu'au débouché non compris de la déviation de la RD 1005 sur l'avenue de la gare. Cette section correspond en effet à la section en courbe avec la ligne d'effet des feux.
- Nous avons prévu l'équipement de toute la largeur de chaussée en sens montant et descendant et pas seulement les bandes de roulement théoriques vu que nous serons en zone de courbe avec donc des comportements des véhicules en giration très variés.
- La puissance prévue pour l'installation est de 150 KW ce qui, sans être extraordinaire est important. Cela correspond à un branchement au tarif jaune.
- Le principe retenu est la mise en place de câbles chauffants dans des rainures en tête de la dernière couche de grave bitume.
- Le système de régulation pourra se déclencher soit en mode forcé avec la puissance que vous souhaitez, soit en mode automatique avec déclenchement par exemple à la détection d'humidité ou de précipitations neigeuses sur la chaussée à une température faible et un arrêt après séchage de la chaussée.
- Le coût global de cet équipement est estimé à 100 K€ auxquels il faudra ajouter 7 K€ pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux correspondants.

## TRAVAUX BHNS

Une réunion de lancement a eu lieu à Peron le mercredi 5 juillet à l'invitation du CD01 en présence de INGEROP MOE et de l'ensemble des entreprises.

20 ouvriers sont attendus sur le chantier.

Début par Aiglette dès septembre 2017.

Le panneau d'information du département est projeté à l'écran

### **Avis favorable de la Commission sur ce panneau**

		<b>Observations le 19 juillet 2017</b>
113000	Acquisitions terrains centre de secours. libellé à faire évoluer vers "acquisition du centre de secours et aménagements"	Travaux en cours Erdf en place ; coupure électrique prog Besoin 80 000 € ; Desbiolles piste 15 000 €, élargissement jura enrobés 10 000 € ; amené réseaux parcelle livrable
172001	Barreau routier entre avenue de la Poste et de la Gare	Ordre du jour
172002	Aménagement de 2 places autopartage	En cours,
172143	Rénovation du parcours historique	En cours
172167	Pluvial Parozet	100 000 € à percevoir CCPG dès DGD 15 000 € à percevoir département (prise en charge partielle des enrobés) Travaux terminés fin août 2017
172168	Rétention Creux du Loup étude pluviale	Dès acquisition, topo à faire et complément étude Hydraulique

172175	Chemin du Bois de la Motte	En attente de la facturation ; travaux terminés
172177	Trottoir et chaussée Pitegny	Consultation en cours tranche 1 en 2017 solde en 2018
172177	Route de Pitegny ; 2 interventions ponctuelles voirie	Opération terminée
172186	mur Gambetta ; consolidation mur soutènement	Travaux terminés
172203	Pôle de loisirs Poudrière	En cours sera livré fin août
172206	Trottoir Gex-la-Ville	En cours sera livré pour partie fin juillet reste plantations
172225	Trottoir rue de l'Oudar	En lien avec 172167 Travaux terminés fin août : Engagement pour 19 769.16 € pour busage fossé (déjà vu en commission) engagement pour 2 976.48 € pour renvoi eau en enrobés
172226	Pistes cyclables 2016 puis 2017	Ordre du jour
172230	Mise en souterrain réseaux Perdtemps	Travaux en cours Besoins en DM 45 000 € TTC pour éclairage public (devis 0185779 pour 44 955.90 €), 6 ensembles led cuivrée entre Perdtemps et sous Rogeland, 4 weef led (id Blanchard), 5 falco (recup), y compris câblages. 5 000 € pour Telecom ORANGE 25 000 € pour aménagement des trottoirs
172233	Avenue Francis Blanchard soutènement	Travaux terminés 90% Plantations et compléments clôtures
172236	Dévoisement RD1005 à renommer ; carrefour à feux RD 984 C	En cours Aménagement carrefour à charge commune Carrefour à feux BP 2018
172237	Murs de la ville Chenaillette 2017	Report 2018
172238	Mur église place côté rue de la Fontaine 2017	Report 2018
172239	Murs place Gambetta et terreaux 2017	Report 2018
172239	Rue des Terreaux Visitation pavés Résines et enrobés	A faire en 2017, devis Eiffage reçu et validé
172239	Sol copeaux rigides autour des arbres Gambetta	Travaux commandés ; travaux automne
172240	Mur Côte aux Dindes 2017	A faire en 2017
172242	PAVE 2017	En cours
172245	Voirie 2017 (barnums 10 000 €, véhicules 70 000 €, outillage 2 500 €, raccordement Edf 10 000 €, illuminations 10 000 €, matériel voirie 39 000 €)	En cours

1 72247	Programme de plantations 2017	En cours d'élaboration ; plantations automne
1 72248	Renforcement éclairage les Combes	Travaux terminés à facturer
1 72250	Travaux voirie 2017 (Bédière, Perrier, Horloge, Tougin, Noyelle, Abattoirs, Embousoir, Turet)	<p>État des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bédière 13 449,36 € reste pavés à poser</li> <li>• Horloge 7 633,32 €</li> <li>• Abattoirs 6 577,34 € + 14 450,88 €</li> <li>• Turet 1 580,40 €</li> </ul> <p>Pour information : entretien du chemin de la Noyelle 28 534,08 € TTC en fonctionnement pour 155 tonnes reprofilage, 21 tonnes de gravillons 4/6 et 6/10, et 1 268 m<sup>2</sup> imprégnation.</p> <p>Reprises de voirie devant école Jeanne d'Arc le long de la voie ferrée cet été ; voiries communales (purges ponctuelles sur affaissement, reprofilage en enrobés, enduits bicouches) ; imputation au 172250 en investissement.</p>
172251	Bornes eau et électricité pour le marché	Opération terminée
173004	Berges du Journans, renforcement	En attente devis Desbiolles vu sur place le 2/2
180021	Ecole Perdtemps, Accessibilité	Portes R+2 en cours été 2017 (Vigipirate)
180026	Maternelle Perdtemps fenêtres couloir	Consultation en cours ; travaux été 2017
180027	chaudière Perdtemps	En cours été 2017
180028	ventilation restauration Perdtemps	En cours
184044	Mairie accessibilité	Ordre du jour
184045	Logiciel gestion des accès	En cours ; à équiper porte de la salle du souvenir
185021	Accessibilité de la piscine ; armoire électrique	En cours ; problèmes de carrelage et de corrosion sur plate forme PMR
185023	Matériel piscine 2017	En cours; annuel
206025	Anciens ateliers municipaux	Problèmes de fuites ; expertise a eu lieu le bloc climatisation devra être déplacé ; revoir Gontard avant hiver
206029	Motorisation portail Perdtemps	En cours
206031	Espace Perdtemps 2017 clôture tennis plantations, chaises salle du souvenir	Clôture tennis en cours de consultation ; sera fait automne
208008	Complexe sportif du Turet	Reste fuite grande salle et sous-sol, en attente expert Ponçage et vitrification parquets salle de danse et gymnastique partiel, consultation à faire
208010	Bus de régulation, réseau chaleur Turet	Bus régulation réseau : en attente de la réalisation
209014	Extérieurs de la MJC	B. Vuilmet architecte levé topo à faire DCE automne et attribution des marchés en 2017 Travaux printemps 2018 (selon météo)

221021	Agrandissement groupe scolaire de Parozet	Ordre du jour
222005	Eglise pierres suite SIRADEx	A faire urgent; consultation de 3 entreprises spécialisées; Comte, Desmars...
223013	Jeu parc des Cèdres et éclairage au parc des Cèdres	Fin des éclairages parc des Cèdres 6 unités pour 7 368 € TTC le 20/6 ; à faire 2017
223014	Mur // voie ferrée parc des Cèdres	Choix technique à finaliser dégagement lierres par entreprise sur tout le mur et sécurisation de l'ensemble par barrière Heras Diag et devis par Gallia Option 1 : démolition en 2017 ; travaux en 2018 Option 2 : réparation en 2017/2018 selon montant
226009	Aménagement cimetière	Il faut attribuer les marchés avant fin 2017 ; en attente avis de la Préfecture ; enquête publique terminée
234018	Couverture ascenseur musique	Reste à faire toiture ascenseur ; consultation en cours voir avec S.M.
234021	Etude faisabilité appartement bibliothèque	En cours
242019	Etude Chauvilly	En cours
503013	Ascenseurs Sts Anges	Travaux réalisés ; budget CCAS
504005	Bâtiment communal rue des Entrepreneurs	En cours ; terminé en octobre 2017 30 000 € pour traitement pluvial faire consultation; non prévu dossier origine
504015	Aménagement MJD	MOE architecte Vachetta DCE en octobre 2017 Ascenseur jusqu'au R+3 à étudier En attente retour DETR demande en juin 2017
504016	Police municipale bac à graisse	Travaux terminés en attente facturation
505001	Vidéo Police municipale entrée et plaque	En cours
512010	Vidéo 2017	Achat PC camera nomade à SDEL (consultation) pour 1 656.02 € TTC pannes juillet 2017 en attente devis urgent <i>constat SDEL présenté écran</i> En attente rapport définitif THEVENET avec validation GENDARMERIE Dossier subvention à déposer
516001	Accueil de jour à côté de la gare	Architecte P. Vachetta le P.C. est déposé DCE en octobre 2017 Demande de subvention
520000	Mise en accessibilité P.M.R. 15 bâtiments communaux 2016 et 2017	Travaux à partir de Toussaint 2017 Suite en 2018 pour 7 bâtiments ; montant ?

#### **4) PISTES CYCLABLES**

Une visite en vélo des pistes cyclables existantes et en projet a eu lieu le mercredi 12 juillet de 10h à 12h. Ont participé : I Salvi, S Vanel-Normandin, J Hellet, M Amiotte, C Pelle, P Saulnier, A Galoyer et V Hervet.

Il a été remarqué qu'il était nécessaire de mieux identifier les pistes, de renforcer la signalisation horizontale (peintures) tout le long (Écontours, Pré de l'Étang, rue de l'Oudar vers Vesancy, Perdtemps depuis le Crêt, chemin des Combes, Dompardon, sous gendarmerie, Croix Bovet, Pré Bailly, Voie Romaine, etc...) et aux croisements des axes routiers (rue de Bonnarche, rue Charpak), d'améliorer les conditions de franchissement des passages piétons.

La signalisation verticale de police est à renforcer et à contrôler par la police municipale. Attention, circulation en contre sens rue des Abattoirs et Tougin depuis Blanchard vers Folatière.

S. Vanel-Normandin prend contact avec la copropriété sous Pré Bailly pour accès vers promenade du Journans.

Travaux : pour la rentrée, piste mixte rue de l'Oudar terminée devant Parozet et Charpak en cours. Piste mixte rue de Gex-la-Ville entre rue du Mont-Blanc et passage des écoliers terminée. Piste mixte route de Pitegny (et chaussée) début des travaux en octobre 2017. Voie Romaine devis Desbiolles, validé.

**La Commission est favorable à une nouvelle visite en octobre 2017 pour évaluer l'état d'avancement. Des propositions de boucles 3/6/9 km sont attendues par la Commission. Réflexion en cours pour une signalétique verticale simple et efficace.**

#### **5) QUESTIONS DIVERSES**

##### **LISTE DES TRAVAUX EN COURS SELON PROGRAMME INVESTISSEMENT ADRESSAGE**

La Poste a été retenue pour un montant de 11 481.42 euros TTC pour 466 adresses soit 24.63 euros TTC par adresse.

La réunion de lancement a eu lieu le mardi 30 mai à 15h00 ; étaient présents S Vanel-Normandin, C Pellé C Vigué et V Hervet pour cette première réunion.

**Pierrette Clerc**

Tél. : +33 (0)6 69 98 73 78

[pierrette.clerc@laposte.fr](mailto:pierrette.clerc@laposte.fr)

Madame, Monsieur,

Lors de la Commission Travaux en date du 20 juin 2017, s'agissant de l'adressage avec la POSTE, il avait été convenu que les services adressaient à l'ensemble des membres de la Commission le tableau DIAGNOSTIC GEX avec les 25 voies à créer (ci-joint document).

Il vous est demandé de proposer un nom pour chacune des rues.

Je vous remercie de bien vouloir faire retour avant fin juillet 17 à l'adresse « [services.techniques@ville-gex.fr](mailto:services.techniques@ville-gex.fr) ».

Cordialement,

P/O Christian PELLÉ

Diagnostic GEX 20170606



N°	VOIE	NOMBRE DE PDI	APPELLATION COMPLEMENTAIRE	PRECONISATION A PRIORI
174	CHEMIN DE L EMBOUSSOIR	25 VILLAS + 4 IMMEUBLES		Voie à créer
218	CHEMIN DE L EMBOUSSOIR	16 VILLAS		Voie à créer
320	CHEMIN DE L EMBOUSSOIR	27 VILLAS + 1 IMMEUBLE		Voie à créer
510	CHEMIN DE L EMBOUSSOIR	15 VILLAS + 1 IMMEUBLE		Voie à créer
385	CHEMIN DE L OVELLAS	28	TERRASSES DE PITEGNY	Voie à créer
49	CHEMIN DE LA NOYELLE	7	CLOS DE LA NOYELLE	Voie à créer
2076	IMPASSE DES VIGNES DE PITEGNY I	6 VILLAS		Voie à créer
2182	IMPASSE DES VIGNES DE PITEGNY II	7 VILLAS		Voie à créer
604	RUE DE LA FOLATIERE	13 VILLAS 1 IMMEUBLE	LES JARDINS DES CRESTS	Voie à créer
497	RUE DE MOUREX	3 VILLAS	LA CALINE	Rue à renuméroter ou voie à créer pour lotissement la Câline 13 villas
506	RUE DE OUDAR	8 VILLAS	LOTISSEMENT EN BONNARCHE	Voie à créer
408	RUE DE PARIS	27 VILLAS + 6 IMMEUBLES		Les voies ont été créées : SOURCES SALAMENDRE RUISSEAU
35	RUE DE PITEGNY	6 IMMEUBLES		Voie à créer
506	RUE DE PRE BAILLY	7 VILLAS	LOTISSEMENT CHAMBELLON	Voie à créer
614	RUE DE ROGELAND	9 VILLAS		Voie à créer
738	RUE DE ROGELAND	18 VILLAS	RESIDENCE ROGELAND	Voie à créer

210	RUE CREUX LOUP	DU DU	5 VILLAS	RESIDENCE POMMIERS	LES	Voie à créer
936	RUE CREUX LOUP	DU DU	12 VILLAS	LES D'ENGLANE	CLAVIERES	Voie à créer
998	RUE CREUX LOUP	DU DU	6 VILLAS	SOUS MALADIERES	LES	Voie à créer
276	RUE PANISSOD	MARC	32 VILLAS	RESIDENCE DOMANIALES	LES	Voie à créer
285	RUE PANISSOD	MARC	25 VILLAS	LES HAMEAUX DES PRES		Voie à créer
370	RUE PANISSOD	MARC	15 VILLAS	LES HAMEAUX DES PRES		Voie à créer
435	RUE PANISSOD	MARC	20 VILLAS	LES HAMEAUX DES PRES		Voie à créer
440	RUE PANISSOD	MARC	15 VILLAS			Voie à créer
681	ROUTE TUTEGNY	DE	8 VILLAS	LES SARRAZINS		Voie à créer

La Commission propose des noms de rues

## PRÉSENCE POSTALE

Présentation du dossier du Département

Sera présenté lors de la prochaine commission

## VIDÉO SURVEILLANCE

THEVENET CONSULTANTS pour un montant de 17 302.60 € hors taxes ; étude en cours

Caméra pour parc des Cèdres et devant Patio opérationnelles depuis le 24/5 pour 16 730.72 euros TTC (consultation)

Réunion de présentation du SDGEX a eu lieu le lundi 12 juin à 13h30 en présence du Maire, de la police municipale et de 3 représentants de la Gendarmerie, le dossier technique doit être retravaillé

Il a été convenu :

1. **Que pour le 30 juin** nouveau dossier technique après visite avec la P.M., THEVENET Consultant. Sera revu dans le détail avec la P.M. à chaque carrefour et site pour bien préciser le type de caméra, l'angle de vue, la

définition de l'image, les conditions de transfert des informations. Ce dossier sera transmis à la commune en Pdf pour le 30 juin. Penser à étendre le périmètre des caméras vers le rond-point de château Gagneur.

2. **Du 1<sup>er</sup> au 31 juillet** : demande de validation par THEVENET à chacun des acteurs : la gendarmerie, la commune, etc...
3. Dépôt de la demande de subvention au FIPD en **octobre pour passer à la session 1 de 2018**  
Voir les conditions de **subventions de la Région (50% à Caluire sur 400 000 € H.T.)**
4. DCE en septembre 2017
5. Consultation en octobre 2017
6. Entreprises retenues en novembre 2017
7. Travaux en mars 2018 (selon subventions) 2018

**La Commission prend connaissance de ces informations ; ce dossier est à revoir lors de la prochaine commission**

### **ESPACES VERTS**

3<sup>ème</sup> fleur ; visite d'évaluation le 26 juillet 2017 ; une présentation a été effectuée par C. PELLE de ce dossier au moyen de photos

**La Commission prend connaissance de cette information.**

### **Autorisation déblais Chauvilly 2017**

Le rendez-vous a eu lieu ; des actions sont prévues pour réduire les hauteurs  
En attente des demandes d'autorisations pour 1 an  
Passage drone dans 1 an pour comparer avec N-1

**La Commission prend connaissance de cette information.**

### **Étude transfert des eaux pluviales à CCPG**

En cours ; réunion CCPG le 22 juin

Bilan présenté lors de la prochaine commission travaux

**À revoir lors de la prochaine commission travaux**

### **Rencontre avec le service GVD**

Réunion le 17 mai en salle des Terreaux, le 31 mai au C.T.M., le 14 juin en salle des Terreaux, 28 juin à l'Emboussoir

Rappel des objectifs

### **1-déploiement de BSEOM (bacs semi enterrés OM)**

Plusieurs secteurs identifiés (présentation des cartes, vu le 14 juin)

Tènement privé implique gestion privée; tènement public veut dire nettoyage et police par les services publics.

Un retour sera fait aux Élus pour validation ou refus au cas par cas avant prise de contact avec les syndicats (Foncia principalement)

## 2-réduire le nombre de déchets abandonnés (histogramme projeté écran)

OM et TRI sur domaine public centre-ville, Fontaine, Appétit, Reverchon, Usiniers, Creux du Loup

TRI strict Intermarché, Carrefour Market, Gare, etc.

OM et TRI sur domaine privé en limite du domaine public ; Route de Pitegny, Noveo, Dôme de Cristal, etc

En cours

- Mr Rayer a rencontré A Galoyer pour bien identifier les secteurs « points noirs »
- Remise de badges pour vider les déchets abandonnés directement dans les containers.
- Prise de contact avec Habitat et Humanisme bacs La Fontaine
- CCPG transmet les courriers adressés au Gexois suite problème de sous-utilisation de badges

## 3-Amélioration du tri

Selon CCPG la ville est sous dotée au moins sur certains secteurs

Actions :

- Changement des cloches vétustes demandé (à faire par CCPG)
- Enrobés sous les cloches (demande budget 2018)
- Agrandissement de tris existants en cloches pour le ou les flux manquants (route de Pitegny)
- Implantation de semi enterrés tri en lieu et place (cimetière par exemple) des existants ou nouvelles implantations

Travail sur 2017...

<b>La Commission prend connaissance de cette information.</b>
---

## **EXPLICATION DÉLIBÉRATION GAZ**

De Baptiste LAVIGNE (mailto :b.lavigne@siea.fr)

Envoyé : mercredi 5 juillet 2017 15 :07

A : Sylvain MISSE

Objet : Coût de gestion

Mr Misse,

Concernant le groupement d'achat d'électricité, notre coût de gestion a été évalué à 48 000 euros sur la période de l'accord cadre de 4 ans.

Concernant la mutualisation, nous avons opté pour un coût annuel par PDL.

Ainsi, la formule est la suivante :

**$P = ((\text{Coût annuel de gestion}) / \text{Nombre de PDL total}) * \text{nombre de sites du membre}$**

Sur le premier marché, nous avons 334 PDL, soit un coût annuel de :

$((48\ 000 / 4) / 334 = 36 \text{ Euros} / \text{PDL})$

Le recensement en cours est de 471 PDL, soit un coût par PDL de 25.5 euros / PDL.

Nous attendons toujours des délibérations, donc ces chiffres sont à titre informatif.

Pour rappel, nous attendons le mandat pour effectuer notre demande à ENEDIS et qui est prévue Vendredi après midi

Cordialement

**Baptiste LAVIGNE**

Responsable du service énergie

**Syndicat Intercommunal d'énergie et d'e-communication de l'Ain**

32 cours de Verdun – CS 50268 – 01006 Bourg-en-Bresse cedex

Tél : 04 74 45 88 32 – Fax : 04 74 24 77 51

[b.lavigne@siea.fr](mailto:b.lavigne@siea.fr)

**La Commission prend connaissance de cette information.**

**REMARQUES :**

**Monsieur DUBOUT :** « Concernant le dévoiement RD 1005, l'option chaussée chauffante a-t-elle été retenue ? Qui prendra en charge et qu'en sera-t-il de la maintenance ? »

**Monsieur le Maire :** « Le Département n'était pas demandeur, mais j'ai souhaité la variante sur la chaussée chauffante. En effet, on ne peut faire l'économie de ce dispositif, quand on doit faire face aux épisodes neigeux qui touchent notre région en hiver. C'est donc la Commune qui prendra en charge le coût de fonctionnement. »

### **3) COMMISSION ASSOCIATIONS & SPORT DU 29 JUIN 2017**

**1/ Subvention exceptionnelle à l'association « La Gexoise » :**

L'association « La Gexoise » a sollicité une subvention exceptionnelle afin de financer le déplacement des membres pour encourager l'équipe féminine 10 ans et plus, sélectionnée pour la finale du championnat de France par équipe de gymnastique.

La compétition s'est déroulée le 9 juin dernier à la Halle Diagona dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon.

L'association a fourni un devis afin de justifier sa demande, il comprend les frais de déplacement en car de Gex à Lyon, aller et retour, pour 50 personnes, pour un montant total de 681 €.

La compagnie de transport en commun du secteur est présentée comme celle proposant l'offre la plus intéressante. La demande est par conséquent estimée comme étant justifiée et raisonnable.

Il est proposé à la Commission d'émettre un avis favorable à cette demande pour un montant de 681 €.

*Décision : la proposition est acceptée.*

## 2/ Subvention exceptionnelle à l'association « Twirling Club La Gessienne » :

L'association « Twirling Club La Gessienne » a sollicité une subvention exceptionnelle afin de financer une partie du déplacement de 3 athlètes et 2 entraîneurs pour la coupe du monde de Twirling Bâton.

Cette compétition se déroulera à Porec, en Croatie, du 09 au 13 août 2017.

L'association a fourni le budget prévisionnel du déplacement. Il comprend les frais de déplacement en voiture (aller et retour) ainsi que l'hébergement pour 4 personnes en hôtel demi-pension (obligatoirement affilié FFBT) et pour 1 personne en appartement, les repas restants pour 5 personnes et l'achat de 5 tee-shirts officiels pour un montant total de 2 566 €.

Le type d'hébergement étant obligatoire, la nuitée à coût réduit pour l'un des entraîneurs, le coût très bas des déjeuners (pique-nique) et une partie des frais d'achat des tee-shirts sont à la charge des athlètes et non de l'association.

Le budget prévisionnel est par conséquent estimé comme étant justifié et raisonnable.

Il est proposé à la Commission d'émettre un avis favorable à cette demande pour un montant de 1 000 €.

*Décision : la proposition est acceptée.*

## 3/ Subvention exceptionnelle à la FNACA :

La FNACA a sollicité une subvention exceptionnelle afin de financer le remplacement du drapeau de cérémonie, l'actuel étant très abîmé.

L'association a fourni un devis pour un montant de 1 391.95 €.

Il est proposé à la Commission d'émettre un avis favorable à cette demande pour un montant de 1 391.95 €.

*Décision : la proposition est acceptée.*

## 4/ Résultats de fin de saison - associations sportives :

### ✚ **Football Club Cessy-Gex (FCCG):**

L'équipe « première » évolue en 1ère série au sein du district de Haute-Savoie. Elle finit 9<sup>ème</sup> de sa poule et redescend en 2<sup>ème</sup> série sur défaite du dernier match de championnat.

L'équipe « réserve » évolue en 3<sup>ème</sup> série.

L'équipe « U19 » se classe 2<sup>ème</sup> de sa poule et monte en division Honneur.

École de foot : bonnes sections avec de bons résultats sur les divers tournois.

Le club a organisé le tournoi « Jeunes U 11 et U 13 » le 17 juin dernier avec plus de 300 enfants présents sur la journée. Les membres du bureau ont décidé de donner un nom à ce tournoi, « Tournoi Fernand Goudard », avec un Challenge offert par la famille de Nan-Nan.

L'assemblée générale a eu lieu le 6 juin 2017, sous la Présidence de Monsieur Alain SANAVIO, élu la saison dernière. L'année 2016/2017 s'est bien déroulée.

Monsieur Michel GUENIER a décidé d'arrêter, après 23 ans passés au club dont 9 en tant que trésorier.

### ⚔ **Union Sportive Pays de Gex Rugby (USPG) :**

L'équipe « première » évolue en 1<sup>ère</sup> série du championnat territorial du Lyonnais. Elle finit 2<sup>ème</sup> de sa poule, gagne la demie finale le 9 avril 2017 ce qui lui permet de monter en division Promotion d'Honneur pour la prochaine saison (2 montées en 3 saisons). Elle a perdu la finale contre le rugby Club de Servette.

L'équipe « réserve » finit également 2<sup>ème</sup> de sa poule (beaucoup de forfait des équipes adverses cette saison), elle perd en demie finale.

École de rugby : bons résultats aux divers tournois. Elle a organisé de nombreux tournois à Gex pour éviter les frais de déplacement.

Le club a organisé, le 11 juin 2017, le tournoi Lémanique regroupant plus de 550 joueurs de toute la région.

### ⚔ **La Gexoise :**

L'association est remontée à environ 500 membres en seulement 2 ans après les problèmes du bureau qui avaient vu le nombre d'adhérents diminuer.

Le club a 3 entraîneurs salariés qui forment de bons athlètes. Il participe à de nombreuses compétitions départementales, de Zone et au championnat de France qui s'est déroulé le 9 juin 2017 à Lyon où le club a remporté de bons résultats en individuel et par équipe (8<sup>ème</sup> place en national D par équipe). Il a organisé le « Grand prix de l'Ain » à Gex les 24 et 25 juin 2017, avec la participation de plus de 1 000 gymnastes.

Le Président, Monsieur GRANGE, va arrêter son mandat lors de la prochaine assemblée générale suite à sa mutation professionnelle dans un autre département.

### ⚔ **Foot Golf :**

Cette nouvelle association a été créée en octobre 2014. Elle obtient d'excellents résultats et remporte le titre de championne de France les 2 dernières saisons. Cette année, elle est première après 9 étapes.

Le club s'entraîne à St Cergue sur le site de « Basse Ruche ». Le 6 mai 2017, il a organisé une épreuve de Foot Golf Cup au Golf de la Valserine à Mijoux qui a réuni 150 joueurs.

Trois licenciés du club font partie de l'équipe de France. 2 joueurs gessiens sont en tête du classement mondial et 2 autres sont dans le top 10 mondial.

### ⚔ **Basket Club :**

L'association compte 250 licenciés.

L'équipe « première » séniors se maintient en 2<sup>ème</sup> niveau de la ligue des Alpes.

Les équipes « benjamins » et « benjamines » se classent vices-champions(nes) de la 2<sup>ème</sup> division de la Haute-Savoie.

3 benjamines ont été sélectionnées en équipe départementale de la Haute-Savoie.

### ⚔ **Divers :**

#### - **Complexe de Chauvilly :**

Une plaque commémorative sur le club-house du foot a été posée en hommage à Monsieur Fernand GOUDARD dit Nan-Nan .

Des robots-tonte ont été mis en place sur les 4 terrains pour permettre un meilleur entretien pendant une période de 4 mois.

Le système d'arrosage des terrains consomme beaucoup d'eau. Un nouveau système va être mis à l'étude.

- **Complexe sportif du Turet :**

Les réparations, suite aux problèmes d'infiltration d'eau pluviales, ont été effectuées. L'étanchéité entre les deux bâtiments a été refaite. Il reste à régler le problème dans la salle multisports.

5/ Autres informations concernant les associations :

✚ **Sou des écoles :**

L'association était en sommeil depuis environ une année par manque de bénévoles.

Le 10 mai 2017, l'ancienne Présidente a organisé une assemblée générale extraordinaire. Il y avait 30 personnes présentes. Certaines ont accepté d'entrer au comité afin de créer un nouveau bureau qui sera élu lors de la prochaine assemblée générale en septembre 2017.

6/ Divers :

✚ **Fête de l'Oiseau :**

Monsieur Georges DESAY donne des informations sur la fête de l'Oiseau 2017 :

- L'association, pour la première fois, avait mis en place un système de paiement avec la monnaie « le piaf » pour sécuriser les caisses et simplifier les comptes de trésorerie.
- Les repas ont été assurés par de nouvelles associations.
- Problème pour trouver des bénévoles pour fermer les « portes » de la ville.
- Il y a eu moins de fréquentation au défilé cette année, peut-être à cause du week-end prolongé de l'Ascension.
- Le Comité organiser une réunion de débriefing.

### **III. QUESTIONS DIVERSES :**

◆ Lecture des décisions :

- ✓ Acte de sous-traitance – aménagement de la rue de Gex-la-Ville – lot : 2 éclairage – EIFFAGE,
- ✓ Acte d'engagement – maintenance du réseau de vidéo protection – SDEL SAVOIE LEMAN,
- ✓ Contrat de cession spectacle – festivités du 13 juillet 2017 – Mr Olivier BOULARD,
- ✓ Contrat de cession spectacle – festivités du 13 juillet 2017 – Mr Pierre MARTIN,
- ✓ Acte de sous-traitance – confortement d'un talus avenue Francis Blanchard – SAS VERDET PAYSAGE,
- ✓ Devis – étude de faisabilité technique des impacts du projet de déviation de la RD 1005 sur le projet BHNS et l'avenue de la Gare – INGEROP,
- ✓ Devis – adaptation des études pro BHNS au projet de déviation de la RD 1005 – INGEROP,
- ✓ Convention entre la société Cinébus et la mairie de Gex pour l'organisation de projection cinématographique en plein air,
- ✓ Acte d'engagement – lot 1 : VRD - mise en accessibilité PMR de 8 bâtiments communaux – EUROVIA ALPES,
- ✓ Acte d'engagement – lot 5 : menuiserie intérieur - mise en accessibilité PMR de 8 bâtiments communaux – MENUISERIES DE L'AIN,



- ✓ Acte d'engagement – lot 4 : électricité - mise en accessibilité PMR de 8 bâtiments communaux – GONTARD FORAZ,
- ✓ Acte d'engagement – lot 8 : plomberie sanitaire - mise en accessibilité PMR de 8 bâtiments communaux – SCIANDRA,
- ✓ Avenant 1 – aménagement de la rue de Gex la Ville – Lot 1 : aménagement VRD – EIFFAGE TP,
- ✓ Acte d'engagement – lot 1 : démolitions plâtrerie peinture faux plafond – aménagement et rénovation du cabinet du Maire et des locaux du personnel – BONGLET,
- ✓ Acte d'engagement – lot 2 : menuiseries intérieures bois – aménagement et rénovation du cabinet du Maire et des locaux du personnel – NINET Frères,
- ✓ Acte d'engagement - lot 4 : escalier mécanique escamotable – aménagement et rénovation du cabinet du Maire et des locaux du personnel – ARATAL,
- ✓ Acte d'engagement – lot 5 : courant fort et faible – aménagement et rénovation du cabinet du Maire et des locaux du personnel – Sarl GONTARD FORAZ,
- ✓ Acte de sous-traitance – extension du bâtiment relais dans la ZA de l'Aiglette – TECHNIDALLE,
- ✓ Proposition d'accompagnement – Étude de faisabilité pour la création d'une maison de santé pluridisciplinaire – LINDEA,
- ✓ Acte de sous-traitance – création d'un pôle de sports en plein air – CLOR'ALP,
- ✓ Avenant 1 – Confortement et soutènement du talus avenue Francis Blanchard – DESBIOLLES SAS,
- ✓ Avenant 1 – lot 2 : sous station maçonnerie divers – réalisation d'un réseau de chaleur collectif enterré entre le complexe sportif du Turet, la piscine municipale, la crèche et l'école de Parozet – DESBIOLLES,
- ✓ Avenant 2 – lot 1 : réseau de chaleur VRD – réalisation d'un réseau de chaleur collectif enterré entre le complexe sportif du Turet, la piscine municipale, la crèche et l'école de Parozet – DESBIOLLES,
- ✓ Contrat de cession de droits d'exploitation du spectacle « Bout d'ficelle » - 26 octobre 2017 – festival « P'tits yeux grand écran » 2017,
- ✓ Convention de prêt de matériel tri/recyclage – 23/08/2017 au 13/09/2017 – Zic'n croc & Gex'L en musique,
- ✓ Contrat de prestation – journée sportive du 1<sup>er</sup> septembre 2017 – EURL Zylian Concept Animations,
- ✓ Contrat de prestation – spectacle de JM MATTEI le 27 octobre 2017 – saison culturelle 2017/2018 - CORTINA Sarl,
- ✓ APE 2017/2018 – Activité « Recycl'Art » - Madame Solédad SAILLY.

**LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EST FIXÉE AU :**

**➤ LUNDI 2 OCTOBRE 2017 A 18 H 30**

La séance est levée à 19 h 40.

La Secrétaire de Séance,  
**Madeleine HUMBERT**



Le Maire,  
**Patrice DUNAND**



